



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 90302

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le rôle irremplaçable joué par l'association « le cinéma s'expose » dont le siège se situe à Montreuil (93107) en matière de conservation du patrimoine et de la mémoire du cinéma français. Elle réunit le fonds le plus important qui soit, des années 1750 à nos jours, constitué de 8 000 appareils originaux, 5 000 objets et accessoires et plus de 80 000 documents. En dix ans, ses expositions itinérantes ont rassemblé plus de 3,5 millions de visiteurs. Plus de mille articles de presse et plusieurs centaines de reportages télévisuels lui ont été consacrés. Ce patrimoine fait évidemment l'objet de convoitise de plusieurs pays hors d'Europe, guettant les difficultés que pourrait rencontrer l'association dans son travail de conservation et de diffusion. Elle a donc besoin du soutien de l'État et des collectivités territoriales. À cette fin, elle a déposé des dossiers de financement auprès du ministère de la culture et de la communication (120 000 euros annuels demandés) et du conseil régional d'Île-de-France (143 000 euros annuels demandés). Eu égard à l'enjeu culturel national de cette activité, il souhaiterait connaître sa position sur l'engagement durable de l'État en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est bien conscient de l'intérêt de préserver l'exceptionnel patrimoine cinématographique détenu par l'association « Le cinéma s'expose », présidée par François Loubeau, essentiel à notre mémoire cinématographique. C'est pourquoi le cabinet du ministre de la culture et de la communication et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ont toujours été en contact étroit avec M. François Loubeau. Une rencontre a ainsi été organisée en mai 2009, en présence de M. François Hurard, conseiller du ministre de la culture et de la communication et de Mme Béatrice de Pastre, en charge, au CNC, des dossiers relatifs au patrimoine cinématographique, ainsi que de Mme Fabienne Bernard, chargée de mission au secrétariat général du ministère. Lors de cette réunion, plusieurs solutions ont été suggérées à M. Loubeau pour lui permettre de mieux conserver ses importantes collections (hypothèse de transfert au hangar de Meudon ou au fort du Buc, par exemple) et de les valoriser pleinement, afin que le public puisse profiter de l'impressionnant travail de collecte qu'il accomplit depuis plusieurs années. Il lui a aussi été suggéré de se rapprocher des pôles « images en région », afin de mettre en valeur ses collections grâce à des projets pédagogiques s'articulant avec des actions déjà mises en place localement. Les différentes pistes explorées complètent les suggestions qui avaient été proposées par le cabinet du ministre de la culture et de la communication à M. François Loubeau. Le ministère de la culture et de la communication tout comme le CNC seront attentifs à la réussite des actions de l'association « Le cinéma s'expose » et se tiennent à la disposition de M. François Loubeau pour poursuivre son action et l'aider à entrer en contact avec les acteurs locaux susceptibles de l'épauler dans la mise en oeuvre de ses projets.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90302

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11058

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 468